

Réponses concrètes

Les stupéfiants et l'entreprise

Zoom sur la cocaïne

Éditions **DOCUS**

NOUVEAU



Institut de Santé au Travail
du Nord de la France
Nord - Pas de Calais / Picardie

Agence de Coopération et de
Lutte Antidrogues Transfrontalières



Groupement National
d'Urologie et d'Andrologie

LES STUPÉFIANTS ET L'ENTREPRISE

Zoom sur la cocaïne

Réponses concrètes

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES

PREMIÈRE PARTIE – DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA COCAÏNE

LE PRODUIT

D'où vient la cocaïne ?
Comment obtient-on la cocaïne ?
Qu'est-ce que le crack ?
Comment consomme-t-on de la cocaïne ?
Comment se métabolise la cocaïne ?
À quelle vitesse l'organisme absorbe-t-il la cocaïne ?
Quels sont les effets recherchés de la cocaïne ?
Quels sont les effets procurés par la cocaïne ?
Pourquoi s'intéresser aux polyconsommations ?
Qu'achète véritablement un consommateur de cocaïne ?
La cocaïne en France : quelques chiffres

RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

Les principaux textes internationaux
Que dit la loi française sur la cocaïne ?

DEUXIÈME PARTIE – LA COCAÏNE ET L'ENTREPRISE

COCAÏNE ET TRAVAIL

Travail et cocaïne : quels liens ?
Quels sont les niveaux d'usage de cocaïne en milieu professionnel ?
Quelles peuvent être les conséquences liées à la prise de cocaïne par un salarié pour l'entreprise ?

RÔLE ET OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

Quelques rappels
Un salarié sous l'emprise de cocaïne est à l'origine d'un accident dans le cadre de son travail. Qui est responsable : le salarié ou l'employeur ?

Comment l'employeur peut-il s'acquitter de son obligation de sécurité de résultat ?

Si le code du travail n'évoque pas la consommation de drogues en entreprise, l'employeur peut-il néanmoins l'interdire explicitement ?

Dans quelles conditions l'employeur peut-il exercer son pouvoir de sanction ?

Peut-on pratiquer en entreprise un test de dépistage pour détecter une consommation de drogue ?
Si oui, par qui ?

Pourquoi la réalisation par l'employeur de tests salivaires de dépistage de la cocaïne est-elle déconseillée ?

Un dépistage systématique peut-il être organisé par l'employeur ?

L'employeur peut-il demander une visite médicale ?

Pourquoi et comment organiser les premiers secours dans son entreprise pour faire face aux situations de crise ?

Comment organiser le raccompagnement d'un salarié au comportement manifestement anormal ?

Pourquoi prévoir un traitement « post-crise » ?

RÔLE ET OBLIGATIONS DES SALARIÉS ET DE LEURS REPRÉSENTANTS

Quel est le rôle de prévention du collectif de travail ?

Le salarié peut-il refuser un test de dépistage ?

Existe-t-il des emplois pour lesquels l'usage de drogue présente un risque particulier justifiant la mise en œuvre de tests de dépistage ?

Peut-il y avoir un test obligatoire pour les salariés travaillant dans les transports ?

Les salariés temporaires de l'entreprise peuvent-ils être soumis à des tests ?

Peut-on être soumis à des interdictions professionnelles (sanction) en cas d'usage de cocaïne ?

LE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL

Quelques rappels

Le dépistage de la cocaïne

Quelle traçabilité de la consommation de substances psychoactives dans le dossier médical ?

Vers qui orienter un salarié consommateur de cocaïne ?

POINTS DE REPÈRES SUR LA PRÉVENTION

Comment mettre en place une démarche collective de prévention en entreprise ?

BIBLIOGRAPHIE

Format : 150 x 210 mm - 68 pages

N° ISBN : 978-2-85525-386-2

RETROUVEZ TOUTES NOS PUBLICATIONS SUR
www.editions-docis.com

ÉDITIONS DOCIS

**LES STUPÉFIANTS ET L'ENTREPRISE
Zoom sur la cocaïne**

RÉPONSES CONCRÈTES



BULLETIN DE COMMANDE
à adresser aux **éditions DOCIS**
8, rue de la Rosière - 75015 Paris
☎ 01 53 95 38 44 - 📠 01 40 59 81 79
www.editions-docis.com
E-mail : info@editions-docis.com

Nom :

Organisme :

Adresse :

.....

Tél. : Mail :@.....

Je désire commander :

..... exemplaires de la brochure « **Les stupéfiants et l'entreprise — Zoom sur la cocaïne** »

Montant H T €

TVA 5,5 % €

Montant TTC €

Frais de Port €

Montant total TTC €

Tarifs :

L'exemplaire : 18,01 € HT (**19 € TTC**)

A partir de 10 : 17,10 € HT l'exemplaire

Frais de Port :

Jusqu'à 25 € HT : **3,50 € TTC** de frais de port,

Jusqu'à 50 € HT : **6,50 € TTC** de frais de port,

Jusqu'à 160 € HT : **10 € TTC** de frais de port,

Jusqu'à 300 € HT : **13 € TTC** de frais de port,

Au-delà de 300 € HT : **16 € TTC** de frais de port .

ETRANGER - DOM-TOM : **frais de port à la charge du client**

Date et Signature :